



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 26 novembre 2020 18h-18H30

**Sophie LAMPERT arrivée au point 2
4 pouvoirs**

Etaient présents : CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDLI Nada, BACKES Jacques, MESSINA Francine, RITTIER Frédéric, SAVINO Cindy, VEGLIA Vincent, LAHEURTE Martine, LAMPERT Sophie (à partir du point 2), STIBLING Frédéric, ERRIQUEZ Bruno, SANCHEZ Delphine, NARDOT Jean-Christophe, MAIER Tatiana, BARBIER Kenny, GOBBI Anthony, AUER Paul, DAL CENGIO Swisa
formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents représentés : MARQUES Nadine (pouvoir à CORRADI Luc), AZORIT Elise (pouvoir à AIDLI Nada), DOS ANTOS Alice (pouvoir à MOUGIN Christian) JACQUIN Agathe (pouvoir à DAL CENGIO Swisa)

Etait absente : LAMPERT Sophie (au point 1)

Sous la présidence de Monsieur Luc CORRADI, Maire de la commune de Vitry-sur-Orne, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2020 a désigné Mme SAVINO Cindy, secrétaire de séance

1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 septembre 2020

Délibération n°60/2020 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la séance du 28 septembre 2020.

2. Opposition au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à l'intercommunalité

Délibération n°61/2020 :

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,
Vu l'article 136 de ladite loi,
Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la Communauté de Communes,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM).
La présente délibération sera notifiée au Président de la CCPOM.

3. Transfert du bail de chasse

Rapporteur : Frédéric STIBLING

Délibération n°62/2020 :

Vu la délibération n°94/2014 du 27 octobre 2014 du Conseil Municipal fixant les modalités du renouvellement du bail de chasse

Vu la demande M. Michel NICOLETTA relative à la cession de son bail de chasse à M. Sébastien SCHLEGEL

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de valider le transfert du bail de chasse au profit de M. Sébastien SCHLEGEL du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} février 2024 dans les mêmes conditions que celles fixées par la délibération n°94/2014 (tarif annuel : 5 300 €) et de l'autoriser à signer la convention de transfert du bail de chasse (en annexe), ainsi que tous les documents en rapport avec cette affaire.

4. Acquisition de la voirie impasse Vallange

Rapporteur : Christian MOUGIN

Délibération n°63/2020 :

M. Sébastien RITZ et Mme Jennifer BLANRUE, domiciliés 9, rue Vallange à Vitry-sur-Orne, proposent de céder 1/5^{ème} de la parcelle cadastrée section 29 n°251,

M. Florent MICCICHE et Mme Colleen ZAGOROWSKI, domiciliés 11, rue Vallange à Vitry-sur-Orne, proposent de céder 1/5^{ème} de la parcelle cadastrée section 29 n°251,

M. François MEZZINI et Mme Martine MEZZINI, domiciliés 13, rue Vallange à Vitry-sur-Orne, proposent de céder 1/5^{ème} de la parcelle cadastrée section 29 n°251,

M. Pascal ANTOINE et Mme Véronique LEDRICH, domiciliés 15, rue Vallange à Vitry-sur-Orne, proposent de céder 1/5^{ème} de la parcelle cadastrée section 29 n°251,

M. Gianni ALONZI et Mme Anne ALONZI, domiciliés 17, rue Vallange à Vitry-sur-Orne, proposent de céder 1/5^{ème} de la parcelle cadastrée section 29 n°251,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section 29 n°251 d'une superficie de 284 m² à l'euro symbolique.
- de prendre en charge les frais de notaire
- de l'autoriser à mandater Maître GRANDIDIER de Rombas pour la rédaction des documents nécessaires à cette opération
- de l'autoriser à signer l'acte correspondant
- de procéder au classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section 29 n°251 d'une superficie de 284 m² et de l'autoriser à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

5. Renouveaulement de la délégation de service public (DSP) relative à la chambre funéraire (annexe 1)

Rapporteur : Delphine SANCHEZ

Délibération n°64/2020 :

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux contrats de concession,
Vu le code de la commande public (art L 3120-1 et suivants).
Considérant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local et qu'elles statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
Vu le rapport présentant l'objet de la concession et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de lancer une procédure de DSP pour la gestion de la chambre funéraire pour une durée de trois ans et de l'autoriser à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

6. Renouveaulement de la délégation de service public (DSP) relative à la fourrière automobile municipale (annexe 2)

Rapporteur : Bruno ERRIQUEZ

Délibération n°65/2020 :

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux contrats de concession,
Vu le code de la commande public (art L 3120-1 et suivants).
Considérant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local et qu'elles statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
Vu le rapport présentant l'objet de la concession et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de lancer une procédure de DSP simplifiée pour déléguer la gestion de la fourrière automobile municipale pour une durée de trois ans et de l'autoriser à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

7. Programme d'exploitation de la forêt communale 2021)

Rapporteur : Vincent VEGLIA

Délibération n°66/2020 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le programme d'exploitation de la forêt communale 2021 comme suit :

PARCELLES	DEPENSES PREVISIONNELLES	QUANTITE	PRIX HT
8	Abbatage, façonnage de grumes bois d'œuvre	95	1 875.30 €
diverses	Abbatage, façonnage de grumes	6h	402.42 €
4a, 4b, 8	Câblage, désencrouage (bûcheron grimpeur et tracteur)	9h	2 469.60 €
4a, 4b, 8	Cubage et classement des bois façonnés	116	244.76 €
4, 8a, diverses	Matérialisation des lots de bois de chauffage	100 m3	200.00 €
4, 8a, diverses	Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage	100 m3	110.00 €
	Assistance technique ONF	1u	455.00 €
4, 8 divers	Débardage grumes bois d'œuvre	116 m3	1 276.00 €
diverses	Câblage, désencrouage	5h	425.00 €
TOTAL			7 458.08 €

PARCELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	QUANTITE M3	PRIX HT
1	Coupe à façonner bois d'œuvre	36	1 854.00 €
8	Coupe à façonner bois d'œuvre	95	7 261.00 €
1	Cession aux particuliers bois de chauffage	13	151.00 €
8	Cession aux particuliers bois de chauffage	26	313.00 €
1	Coupe en vente sur pied	48	364.00 €
8	Coupe en vente sur pied	91	698.00 €
TOTAL			10 641.00 €

8. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (annexe 3)

Délibération n°67/2020 :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur.

9. Communication du rapport d'activités 2019 de la CCPOM

Rapporteur : Vincent VEGLIA

Délibération n°68/2020 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de prendre acte de la communication du rapport d'activités annuel 2019 de la CCPOM.

10. Communication des décisions du Maire

Le Maire donne communication des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance :

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N°010/2020	8/09/2020	Annulée par la décision n°016/2020
N°011/2020	03/09/2020	Location du terrain section 07 parcelle n°34 à Mme KERN pour un montant annuel de 100 euros
N°012/2020	09/09/2020	Requalification de la rue de Thionville Lot 3 Voirie Avenant n°6 avec l'entreprise COLAS de MARLY (57152), pour un montant de moins 308.07 euros HT sur la tranche n°3. Nouveau montant de la tranche n°3 : 458 929.87 euros HT
N°013/2020	24/09/2020	Demande de subvention AMISSUR pour l'aménagement de deux plateaux surélevés rue Clémenceau
N°014/2020	24/09/2020	Demande de subvention AMISSUR pour l'aménagement de deux plateaux surélevés rue Jean Burger
N°015/2020	24/09/2020	Demande de subvention AMISSUR pour l'aménagement d'un plateau surélevé rue Maurin
N°016/2020	30/09/2020	Suite à une erreur de calcul du maître d'œuvre la décision n°010/2020 est annulée. Requalification de la rue de Thionville Lot 4 Eclairage public Avenant n°6 avec l'entreprise CITEOS de BASSE-HAM pour un montant de 11 668.50 euros HT sur la tranche n°3 (mise en place de détecteur pour l'allumage des candélabres et extension de l'enfouissement devant le collège). Nouveau montant de la tranche n°3 : 96 595.87 euros HT
N°017/2020	16/10/2020	Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue de Thionville avec SEBA de POMPEY : changement de nom d'un des titulaires du marché TWP Sarl devient INGAIA
N°018/2020	20/10/2020	Convention d'utilisation d'une salle municipale entre Mme WIRTH Patricia et la commune. Tarif : 120 €/an
N°019/2020	20/10/2020	Convention d'utilisation d'une salle municipale entre Mme GOETZ Magdalena et la commune. Tarif : 100 €/an